

**Ether de pétrole 40-65 °C**
**L-F-T-N**
**Danger**

**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Ref. n°	: 102 049
Nom commercial	: Ether de pétrole 40-65 °C
Identification de la société	: JEULIN T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: 01 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

**SECTION 2 Identification des dangers**
Classification de la substance ou du mélange
**Classe de danger et code de catégorie  
Règlement CE 1272/2008 (CLP)**

- Dangers physiques
- Dangers pour la santé
- Dangers pour l'environnement

: Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger (CLP : Flam. Liq. 2)  
 : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (CLP : Skin Corr. 2)  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Effets narcotiques -  
 Catégorie 3 - Attention (CLP : STOT SE 3)  
 Danger par aspiration - Catégorie 1 - Danger (CLP : Asp. Tox. 1)  
 : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 (CLP : Aquatic Chronic 2)

Eléments d'étiquetage
**Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :**

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement
- Mention de danger

: Danger  
 : H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 : Provoque une irritation cutanée.  
 H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

- Généraux
- Prévention

: P102 : Tenir hors de portée des enfants.  
 : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

- Intervention

: P301+P330+P331+P310+P321 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.

**Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45 :**




# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Révision nr : 3

Date : 16 / 7 / 2013

Remplace la fiche : 13 / 3 / 2007

## Ether de pétrole 40-65 °C

L-F-T-N

### SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Symbol(s)	: Nocif. : Facilement inflammable. Dangereux pour l'environnement.
Phrase(s) R	: R11 : Facilement inflammable. R38 : Irritant pour la peau. R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrase(s) S	: S2 : Conserver hors de portée des enfants. S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S23 : Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols. S24 : Eviter le contact avec la peau. S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. S43 : En cas d'incendie, utiliser . S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S56 : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

#### Substance / Préparation

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Pentane	: 50 %	109-66-0	203-692-4	601-006-00-1	----	F+; R12 Xn; R65 R66 R67 N: R51-53  Asp. Tox 1 (H304) STOT SE 3 (H336) STOT RE (EUH066) Aquatic Chronic 2 (H411)
n-hexane	: < 5 %	110-54-3	203-777-6	601-037-00-0	----	F; R11 Repr. Cat. 3; R62 Xn; R65-48/20 R67 Xi; R38 N: R51-53  Flam. Liq. 2 (H225) Asp. Tox 1 (H304) Repr. 2 (H361F) Skin Irrit. 2 (H315) STOT RE 2 (H373) STOT SE 3 (H336) Aquatic Chronic 2 (H411)
Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n- : hexane	: < 50 %	-----	931-254-9	-----	01-2119484651-34	F; R11 Xn; R65 R67 Xi; R38 N: R51-53  Flam. Liq. 2 (H225) Asp. Tox 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Aquatic Chronic 2 (H411)

## Ether de pétrole 40-65 °C

**L-F-T-N**

### SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : Ne rien donner à boire. Ne pas faire vomir. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons. En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| Prévention                   | : Conserver à l'abri de la chaleur.<br>Pas de flammes nues. Ne pas fumer.<br>Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de : Agents oxydants. Comburant.   |
| Moyens d'extinction          |  |
| - Adéquats                   | : Poudre. Dioxyde de carbone. Mousse.  |
| - Contre-indiqué             | : Eau.   |
| Risques particuliers         | : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs. Les vapeurs peuvent s'enflammer/exploser en présence d'une source d'ignition. Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner.<br>En cas de feu, présence de fumées dangereuses. La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. |
| Protection contre l'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.  |
| Procédures spéciales         | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.<br>Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.   |

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Règlement CE 1907/2006**
- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Précautions pour l'environnement | : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.   |
| Mesures après fuite / épandage   | : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039).<br>Rincer/diluer le résidu à l'eau.<br>Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |

### SECTION 7. Manipulation et stockage

- |   |  |
|---|--|
| Précautions lors du maniement et de l'entreposage | : Prévoir une extraction locale et une bonne ventilation générale, non seulement pour contrôler l'exposition, mais aussi pour prévenir la formation de mélanges inflammables.<br>Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.             |
| Manipulation                                      | : Porter un vêtement de protection approprié.<br>Eviter toute exposition inutile.<br>Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.   |
| Stockage  | : Après utilisation bien fermer le couvercle.<br>Conserver à l'abri des sources d'ignition.<br><b>Conserver à l'écart de :</b><br>Agents oxydants.<br>Comburant.<br>Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.<br>Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C) |

**Ether de pétrole 40-65 °C**
**L-F-T-N**
**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**Protection individuelle**

- Protection respiratoire
- Protection des mains
- Protection de la peau
- Protection des yeux
- Autres

: Eviter toute exposition inutile.

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

: Porter un vêtement de protection approprié.

: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Prendre les précautions adéquates pour éviter la production de vapeurs et d'aérosols. Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de vapeurs ou d'aérosols.

**Contrôle de l'exposition**

- France

**VME [mg/m<sup>3</sup>] :** : 1400

**VME [ppm] :** : 436

**VLE [mg/m<sup>3</sup>] :** : Aucune donnée disponible.

**VLE [ppm] :** : Aucune donnée disponible.

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**
**Nom chimique**

: Ether de pétrole ; Essence.

**Etat physique**

: Liquide volatil.

**Couleur**

: Incolore.

**Odeur**

: Hydrocarbure.

**pH**

: Aucune donnée disponible.

**Point de fusion [°C]**

: Aucune donnée disponible.

**T°d'ébullition initiale [°C]**

: 40-65

**Densité**

: (15°C):0,65

**Pression de vapeur [hPa]**

: (20°C): 380

**Solubilité dans**

: Eau. Négligeable.

**Point d'éclair [°C]**

: < 0

**Temp. d'autoinflammation [°C]**

: >200

**Limites d'explosivité**

**Limites d'explosivité inférieures [%]** : 1

**Limites d'explosivité supérieures [%]** : 7,4

**SECTION 10. Stabilité et réactivité**
**Conditions à éviter**

: Chaleur.

**Matières à éviter**

: Agents oxydants forts (Peroxydes, chromates, dichromates, chlorates, perchlorates, permanganates, nitrates, acide nitrique concentré, acide sulfurique concentré...)

**Réactions dangereuses**

: Peut exploser en mélange avec : Agents oxydants. Comburant.

**Polymerisation dangereuse**

: Ne se produira pas.

**Propriétés dangereuses**

: Combustible. Danger de feu/explosion. Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.

Lors de l'utilisation, peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

**Ether de pétrole 40-65 °C**
**L-F-T-N**
**SECTION 11. Informations toxicologiques**
**Toxicité aiguë**
**- Inhalation**

: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses. Risque d'oedème pulmonaire.

**- Cutanée**

: Peut être nocif en cas d'absorption cutanée. Absorbé par la peau. Irritant pour la peau. Un contact répété ou prolongé de la peau avec ce produit peut conduire à une dermatite. Ce produit ou ses émissions peuvent dégraisser la peau, provoquer une dermatite de contact.

**- Oculaire**

: Modérément irritant pour les yeux.

**- Ingestion**

: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

**- Autre**

: Peut causer une défaillance respiratoire. Les symptômes d'une surexposition comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement, diminution de l'acuité visuelle et, dans les cas extrêmes, la mort. Ce produit ou ses émissions peuvent affecter le système nerveux. Des concentrations excessives peuvent provoquer une dépression nerveuse, des maux de tête et des faiblesses allant jusqu'à la perte de conscience. Peut causer un choc circulatoire, des difficultés respiratoires et des convulsions.

Organe(s) cible(s) : Système nerveux central. Nerfs.

D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.

**Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]**

: >5840

**Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]**

: >2920

**Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]**

: > 25,2 (vapeur)

**Irritation de la peau (lapin)**

: Aucune donnée disponible.

**Irritation des yeux (lapin)**

: Aucune donnée disponible.

**Irritation des membranes muqueuses (lapin)**

: Aucune donnée disponible.

**Toxicité chronique**
**- Autre**

: Des effets chroniques potentiels pour la santé sont à considérer.

**Effets cancérogènes**

: N'est pas supposé toxique.

**Effets mutagènes**

: N'est pas supposé toxique.

**Toxicité vis-à-vis de la reproduction**

: Ce produit est suspecté de présenter des effets toxiques sur la fertilité en raison de la présence de n-hexane dans le produit.

n-HEXANE : Toxicité pour le système reproductif - Fertilité - Catégorie 2 -(Règlement (CE) n°1272/2008)

Ce produit est suspecté de présenter des effets toxiques sur la fertilité masculine. Il est conseillé aux femmes enceintes de proscrire tout contact avec ce produit.

**Narcotique**

: Une surexposition peut provoquer une narcose.

**Autres informations toxicologiques**

: D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques. Des informations toxicologiques complémentaires sont disponibles dans la fiche toxicologique INRS FT N°: 113.

**SECTION 12. Informations écologiques**
**Information relative aux effets écologiques**

: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Eviter le rejet dans l'environnement.  
Peut contaminer les réseaux de distribution d'eau.

**DThO (gO<sub>2</sub>/g)**

: Aucune donnée disponible.

**DCO**

: Aucune donnée disponible.

**DBO**

: Aucune donnée disponible.

**DBO 5 (gO<sub>2</sub>/g)**

: Aucune donnée disponible.

**Persistante et dégradabilité**

: Biodégradation rapide.

Aucune donnée disponible.

**Potentiel de bio-accumulation**

: Aucune donnée disponible.

**Informations sur l'élimination**

: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Ether de pétrole 40-65 °C**
**L-F-T-N**
**SECTION 12. Informations écologiques (suite)**

**Biodégradation [%]** : Biodégradation facile.

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

**Elimination des déchets** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
 Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.  
 Ne pas réutiliser les containers vides.  
 Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
**Ne pas jeter les résidus à l'égout.**

**Procédures d'élimination des déchets** : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

**SECTION 14. Informations relatives au transport**

- Proper shipping name	:	UN1268 DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. / PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A., 3, II, (D/E)
- No ONU	:	1268
- I.D. n° :	:	33
<b>Transport terrestre</b>		
- ADR/RID	:	Group : II Class : 3
<b>Transport par mer</b>		
- Code IMO-IMDG	:	UN1268 Distillat de pétrole, n.s.a. (éther de pétrole)
- Classe	:	3
- Groupe d'emballage	:	II
<b>Transport aérien</b>		
- ICAO/IATA	:	UN 1268 Petroleum distillates n.o.s. (petroleum ether).
- IATA - Classe ou division	:	3
Groupe d'emballage IATA	:	II

**SECTION 15. Informations réglementaires**

**Autres** : Aucun(e).

**SECTION 16. Autres informations**
**Autres données**

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**